

Coopération Autrichienne  
pour le Développement



**UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS  
DE FEMMES HANDICAPEES DU BURKINA (U.NA.FE.H.B.)**

*Chevalier de l'Ordre du Mérite*

Email : [unafehbf@yahoo.fr](mailto:unafehbf@yahoo.fr)  
[hwevelyne@yahoo.fr](mailto:hwevelyne@yahoo.fr)

Tél. : 70 29 08 74 (Présidente)  
72 78 06 17 (Secrétaire G.)

---

**RAPPORT DES ACTIVITES  
JUILLET À DÉCEMBRE 2016**

Décembre 2016

**INTRODUCTION**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action 2016-2017 et en partenariat avec l'ONG-Light For The World, les membres de l'UNAFEHB ont mené des activités de juillet à décembre 2016. Ces activités font suite à celles que mène le bureau exécutif depuis janvier 2016. Ces activités permettront d'atteindre les objectifs que l'union s'est assignée.

On peut donc retenir :

- la tenue régulière des réunions trimestrielles du BE (juillet - septembre et octobre - décembre 2016),
- des rencontres de travail avec la structure partenaire technique et financier (visite de terrain de Mme Lenie HOEGEN DIJKHOF et Mme Olga KABRE,
- des rencontres de partenaires techniques (Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la famille).

Le projet de financement de l'UNAFEHB par l'ONG/ LFTW est basé sur la vision de l'UNAFEHB qui est : « **devenir une structure faîtière crédible, connue au niveau national et international, et qui défend les droits des femmes handicapées afin de promouvoir une société inclusive dans laquelle les femmes handicapées contribuent au développement socio-économique du Burkina Faso** ».

Pour atteindre cet objectif phare, les activités identifiées sont articulées autour de quatre axes qui sont : le renforcement des capacités, le développement du réseautage- représentativité, les activités microcrédits, le renforcement activités de plaidoyer et communication.

Ainsi, les résultats attendus de ce financement sont :

- 1) le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion de l'UNAFEHB,
- 2) le renforcement des bases de données de l'UNAFEHB et des associations membres avec des données qualitatives pour des activités de plaidoyer à mener,
- 3) le renforcement des capacités et des connaissances des associations membres en fonds spécifiques dédiés aux activités économiques des femmes (AGR)
- 4) l'amélioration de la communication institutionnelle, de la visibilité et du plaidoyer de l'UNAFEHB au niveau régional et national.

## **I. Des activités menées**

Parmi les activités de financement ci après, nous avons pu mener celles soulignées en italique :

## **Axe 1 : Renforcement des capacités**

### 1) *Organisation d'une AG le 10 décembre 2016*

L'opportunité de la présence des points focaux à Ouagadougou pour la formation en vie associative et mobilisation des membres a été saisie pour tenir l'assemblée extraordinaire d'information.

Au cours de celle-ci les points suivant ont été évoqués :

- ❖ Une revue des activités du plan opérationnel 2016-2017
- ❖ Un rappel des rôles des points focaux
- ❖ un bilan des activités des points focaux
- ❖ Des échanges sur la participation de l'union à la journée internationale des personnes handicapées et à la journée internationale de la femme.
- ❖ Discussion sur le fonctionnement de certaines associations qui rencontrent des difficultés dans leur fonctionnement.

#### *Points des activités des points focaux*

Seuls trois points focaux ont transmis leur rapport d'activités 2016 :

Point focal/ Koupéla et point focal/ Zorgho : rencontres d'échanges avec les autorités telles le haut commissaire de la province, le préfet, la direction provinciale de MFSNF pour un appui technique et financier ce qui a permis aux associations de réaliser quelques unes de leurs activités.

Point focal/Diébouyou : participation d'un membre à une formation des paires éducatrices à Bobo Dioulasso, fabrication de savon, appuis technique et financier de la direction provinciale du ministre de la femme, de la solidarité nationale et de la famille.

### 2) *Formation sur la vie associative et mobilisation des membres les 9 et 10 décembre 2016* (rapport de formation joint en annexe)

De nos échanges avec les participantes à la fin de la formation, on peut retenir :

- le fait que tous les membres d'une structure (association) peuvent ne pas avoir la même vision et cela aura un effet plus ou moins positif sur le fonctionnement de l'union (au niveau de la gestion interne, de la transparence et de la bonne gouvernance) puisque tout le monde ne comprend pas de la même manière et n'agit pas dans le même sens ; ce constat constitue une crainte des retombées de ladite formation. Nous pensons que la sensibilisation et l'échange franc et régulier peuvent permettre de résoudre les éventuelles difficultés qui se poseront.

- les participantes (PF) ont dit avoir à présent bien compris car pour elles seules la présidente et la trésorière devaient accomplir les tâches donc que seul le bureau exécutif doit tout écrire tout en oubliant qu'elles doivent nous fournir les informations. Ces réponses montrent le faible niveau

d'ouverture d'esprit de la plus part des personnes handicapées et la différence de niveau d'instruction scolaire des participantes.

-pour le bureau exécutif, il est difficile d'évaluer les acquis mais l'évaluation pourrait se faire au cours du fonctionnement de ce trimestre ci.

### *3)Réunions du bureau exécutif*

Au cours de l'année 2016, les réunions ont portées sur le fonctionnement du bureau exécutif :

- Organisation/réalisation des activités (visites aux autorités, formation en leadership et management en milieu associatif, formation à la vie associative et mobilisation des membres, tenue de l'assemblée générale extraordinaire d'information et de mise au point sur le fonctionnement de l'UNAFEHB, participation à la célébration de la journée internationale des personnes handicapées).
- élaboration et amendement d'une fiche d'identification et de collecte de données en vue de la création d'une banque de données sur les femmes handicapées
- examen du bilan financier
- visites aux associations de Ouagadougou à leur siège afin de se rendre compte des activités réellement menées par chacune d'elles.

### *4) Tenue des échanges trimestriels d'information entre le BE et les associations membres les points focaux) et les partenaires*

Cette activité qui s'étendra sur toute l'année opérationnelle (2016-2017) permettra à l'union d'améliorer sa communication interne et externe. L'activité aura pour conséquence l'harmonisation des informations et l'implication de toutes. En effet tous les points focaux sont tenus de fournir mensuellement à l'union (à travers la secrétaire générale) des informations concernant leurs associations.

La secrétaire générale à son tour, doit tous les mois faire un compte rendu des activités à tous les points focaux. Dans cet objectif, des unités de communication à hauteur de 3000f ont été transférés aux 20 points focaux (confer rapport financier 1).

Dans le même cadre, des rencontres d'informations périodiques sont programmées avec les membres des associations de la province du Kadiogo. Ainsi, une rencontre a été organisée avec les associations membres le 16 juillet au stade omnisport de Gounghin dit Stade « Simon Compaoré ». (Ci -joint la liste de présence des associations présentes en annexe). A cette occasion, un rafraichissement a été servi aux membres (confer rapport financier 1).

Il s'agissait de présenter l'UNAFEHB : objectifs, vision, mission, les grandes lignes du partenariat avec LFTW, les activités à mener pour atteindre notre vision, localiser le siège provisoire ; connaître physiquement quelques membres des associations de Ouagadougou et recueillir leurs attentes vis-à-vis de l'union.

Pour cette activité, nous avons sollicité le parrainage de Mme Laurence Marshall Iboudo chargée du focus femmes et développement à l'assemblée nationale qui, empêchée a été représentée par Mme Traoré du parti « le Mouvement pour le Progrès du Peuple » qui nous a porté le message de Mme Marshall qui consistait en des encouragements.

- 5) Formation sur les procédures à la gestion administrative et comptable non réalisée à cause du chevauchement de calendrier.
- 6) *Formation sur le management et le leadership en milieu associatif les 13,14 et 15 octobre 2016 (confer rapport de formation et rapport financier 1).*

Le management a été défini comme la conduite de l'association vers son objectif commun, qui est de mobiliser les compétences, de cultiver la responsabilité et de développer l'autonomie des collaborateurs vers l'objectif commun donc de permettre le progrès de toutes les personnes de l'organisation ; l'union entend travailler dans ce sens pour améliorer son fonctionnement car la plus part des membres du bureau exécutif ne jouent pas pleinement leur rôle malgré les rappels à l'ordre et la fourniture des documents de travail .

Les participantes ont compris la nécessité de mieux gérer la communication interne et externe en ce sens que ce facteur joue un rôle important dans les relations avec le public car un message mal déroulé est porteur de préjudice moral et financier. Le bureau exécutif est donc déterminé à utiliser plusieurs outils en fonction du message à délivrer (la note de service à l'attention des points focaux et des membres du bureau exécutif, le rapport d'activités mis à la disposition des membres du bureau exécutif, la visite d'association, la ventilation du dépliant à toutes les occasions de plaider, les ateliers pour renforcer les compétences des unes et des autres, la boîte à idées, le téléphone, l'Internet (réseaux sociaux) et l'audiovisuel pour atteindre sa vision.

Mais l'exercice de management et de leadership est difficile à exercer eu égard au niveau d'engagement de toutes à l'atteinte des objectifs de l'union car nous avons pu constater que certaines d'entre nous sont encore au stade que, seule la présidente doit accomplir toutes les tâches afférentes au fonctionnement et que les autres membres doivent uniquement profiter du service aux autres. Cela a pour effet de ralentir la bonne gestion du groupe. Alors que chacune devrait renforcer l'acceptation et la capacité à fonctionner en harmonie tout et en cultivant la responsabilité et en développant l'autonomie de chacune vers l'atteinte des objectifs communs. Tout membre à quelque

niveau que ce soit doit assumer son poste selon un principe de gestion qui est de planifier, d'organiser (mettre en œuvre), d'évaluer les résultats et prendre à nouveau des mesures correctives si nécessaires pour corriger ses insuffisances.

Du point de vue renforcement des capacités :

*Le 19/07/2016*, la trésorière adjointe a participé à la rencontre bilan des activités de LFTW ; il s'est agit de présenter le rapport des activités de fin du programme 2011- 2015 et le projet d'activités 2016-2020 aux partenaires (organisations de personnes handicapées, direction de la protection et de la promotion des personnes handicapées, le conseil national pour la protection et la promotion des droits des personnes handicapées, ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, ministère de la santé et les RBC).

*Le 14 /09/2016*, réception d'un courrier de light sur la mise en place d'un fonds de renforcement des capacités des partenaires et d'une formation BRIDGE sur les ODD et la CDPH. Malheureusement aucun membre du bureau exécutif n'a été sélectionné pour suivre une telle formation car la plus part d'entre elles ayant pris l'information à la volée n'ont pas postulées. La présidente ayant postulé pour la formation sur le « suivi et l'évaluation des activités » n'a pas été sélectionnée eu égard à la forte demande en renforcement des capacités.

*Du 20 au 21/10/2016*, la secrétaire générale a participé à un atelier d'amendement de la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs au droit des personnes Handicapées sur invitation du COMUD/H. Le Burkina a ratifié cette charte et les participants à l'atelier ont porté leurs amendements sur le projet de charte.

*Le 24/11/2016* : déjeuner de quelques membres du bureau exécutif avec une délégation de la coopération autrichienne représentée par Mmes Barbara Konzet et Jess Blijkers ; elles étaient accompagnées par Mme Lenie Hoegen de l'ONG-LFTW. La rencontre d'échanges avait pour objet de présenter l'union, les activités et les perspectives. Au cours de l'entretien avec Mme Konzet, il est ressorti que si l'UNAFEHB devait choisir un projet à élaborer sur les droits des femmes handicapées, son choix porterait sur l'autonomisation des femmes handicapées en accord avec l'article 6 de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, car nous pensons que si les femmes handicapées sont autonomisées, donc indépendantes financièrement, elles seront moins sujettes aux violences et aux différentes formes de discrimination.

*Le 06 /12/2016*, le bureau exécutif a reçu la visite de Mme lenie Hoegen et Kabré Olga chargées de programme et responsables de l'union au sein de l'ONG ; il s'est agit de passer en revue les activités menées et d'évaluer le taux d'exécution des activités pour l'atteinte des objectifs fixés.

Le 15 et le 16 /12/2016, la trésorière et son adjointe ont participé à un atelier des partenaires sur le thème « Bilan et défis d'amélioration des performances de la gestion financière des projets ». L'objectif de cet atelier était de consolider les acquis des précédents ateliers et de donner des orientations à travers les notes, les rapports d'audits et échanges spécifiques avec les acteurs opérationnels. Le second point important était l'organisation de la comptabilité (confer rapport de l'atelier en annexe).

## **Axe 2 : Développement –Réseautage/ Représentativité**

- 1) Réalisation de tournée de réseautage auprès des associations membres et des points focaux (tournée complémentaire de 2015), activité non réalisée à cause du chevauchement de calendrier.
- 2) *Elaboration de fiche d'identification et de collecte de données*

L'élaboration d'une fiche d'identification et de collecte de données est terminée et les fiches ont été ventilées auprès des points focaux le 10 décembre 2016 lors de l'assemblée générale extraordinaire d'information.

A ce jour il reste le recueil progressif des données collectées par les points focaux et leur transmission au bureau exécutif pour traitement. Cette activité permettra à l'union de disposer à terme de statistiques concernant ses membres ; ces données recueillies seront un atout considérable pour le plan de plaidoyer.

## **Axe 3 : Activités microcrédits**

- 1) *Information/communication par les différents fonds nationaux (nature, conditions d'accès) :*

-La maison de l'entreprise, le fond d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), le fond d'appui au secteur informel (FASI), le fond d'appui à l'insertion des jeunes (FAIJ) ont été visités.

De part et d'autres, des informations sur le public-cible, les conditions d'accès, le mode de remboursement et les taux d'intérêt ont été recueillies.

Toutes ces informations ont été portées à la connaissance des membres.

-Le fond d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) a été visité le 07/07/2016 ; le point de contact est Mme Sawadogo Cécilia du bureau de renseignement (téléphone 79 06 43 89) qui a donné les conditions d'accès aux crédits. Il ressort de ses propos qu'il existe des crédits individuels et des crédits collectifs (adhésion d'un minimum de 10 femmes d'association ayant un récépissé conforme ; copies des CINB non légalisés des postulantes, 3 photos d'identité de la

présidente de l'association concernée, montant du crédit 500.000F CFA remboursable en un an, taux d'intérêt de 5% et sans garantie pour les femmes handicapées). Néanmoins la présidente de l'association est tenue d'assurer le remboursement en cas de défaillance des postulantes. Le FAARF offre également des formations à la demande.

Les premiers résultats ne se sont pas fait attendre.

Dix femmes handicapées de l'association de Ziniaré/ point focal- plateau central ont souscrit et obtenu auprès du FAARF un prêt d'un montant de Cinq Cent Mille (500 000) francs remboursable en un an. Cette somme leur permettra de renforcer leurs activités génératrices de revenus dès octobre 2016.

Les autres membres ont été exhortés à se mettre dans la même dynamique.

- Pour le fond d'appui au secteur informel (FASI visité le 15/09/2016) : les conditions sont entre autres, un taux d'intérêt fixe de 4% pour les personnes handicapées, 2% de frais de suivi du dossier, soumission d'un projet ou une activité viable et rentable capable de faire face au remboursement du prêt sollicité, avoir un aval sûr, un apport personnel minimum de 10% du montant sollicité, être non salarié, souscrire à une assurance de décès.
- le 15/0/2016, visites de la maison de l'entreprise (le point de contact est Mme Zombré Christelle, conseiller en gestion des entreprises) et de la direction générale de l'architecture, de l'habitat et de la construction (point de contact Mme Sanou Valérie, directrice). Ces visites avaient pour objet d'identifier des pistes de solution pour l'obtention du siège national de l'union.
- Le fond d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ visité le 21/11/2016): créé en 2007, avec pour objectif l'insertion sociale des jeunes de 18 à 25 ans par des activités économiques au moyen de financement de microprojets ; taux d'intérêt de 5% pour les personnes handicapées et fournir un aval sûr.
- Pour le Secrétariat permanent des Organisation Non gouvernemental (SPONG), il faut entre autre être parrainé par une ONG ou association de développement déjà membre du SPONG et payer une cotisation annuelle de 60.000F CFA. Ces conditions sont difficiles à remplir, mais si UNAFEHB est parrainée par LFTW, elle pourrait bénéficier de formation pour renforcer ses capacités et tisser des liens de collaboration avec d'autres partenaires.

Au niveau local, les membres de l'association TI-Yigné de Diébougou, (point focal/Diébougou) ont bénéficié d'une formation en gestion de micro crédit ; trente (30) d'entre elles sont bénéficiaires de micro crédit allant de 20.000 f CFA à 80.000 FCFA de l'ONG « Entrepreneur du Monde » à travers le projet « Yikri » pour le développement de leurs activités économiques.



Il faut noter que l'UNAFEHB étant une structure de coordination pourrait jouer un rôle de médiatrice en cas de besoin pour ses membres auprès de ces différents fonds.

La connaissance du Fonds d'Assistance Juridique et la loi contre les violences envers les filles et les femmes n'ont pas été réalisés par absence de réponse de l'association des Femmes Juristes du BF sollicitée depuis le 23/05/2016. Nous introduirons une nouvelle demande d'audience auprès de l'association pour présenter notre structure et solliciter une formation ou des rencontres périodiques pour nous imprégner du processus d'assistance juridique et la loi contre les violences envers les filles et les femmes (loi VEFF) au Burkina et dégager des pistes de collaborations entre les deux structures.

#### **Axe 4 : Renforcement activités de plaidoyer et Communication**

*1) Se faire mieux connaître auprès des départements comme le MFSNF, MJFIP, MJDHPCGS au niveau national et déconcentré dans les provinces qui abritent des points focaux :*

Par cette activité, l'UNAFEHB pourra d'une part renforcer sa visibilité et d'autre plaider auprès de ses structures pour la prise en compte des femmes handicapées dans les projets et programmes de développement.

Nous classons les rencontres avec les partenaires dans cet axe 4, car ces rencontres ont servis à la fois à identifier des cadres de concertation (accès à la formation professionnelle et à l'emploi) et à se faire mieux connaître auprès des départements comme le MFSNF, MJFIP, la coopération autrichienne. C'est ainsi que :

*Le 08/08/2016 :* suite à notre demande d'audience auprès de la secrétaire permanente du Conseil National Multisectoriel pour la Protection et la Promotion des Droits des personnes handicapées (COMUD/H), les membres ont été reçus par le directeur chargé du suivi et de la planification du même service en l'absence de la secrétaire permanente.

La structure nous a rassurés de son appui technique pour toute action sollicitée et nous a encouragées au plaidoyer pour une réelle prise en compte de la femme handicapée. Elle nous a orientées vers la direction de la protection et de la promotion des personnes handicapées pour les appuis techniques et financiers. Mais cette direction n'a pas encore répondu à notre demande d'audience. Néanmoins nous relancerons l'idée au cours du semestre prochain avec en appui notre rapport d'activités de l'année 2016 qui sera adressé à Mme la ministre de la femme, de la solidarité nationale et de la famille et une ampliation à Mr le directeur de la protection et de promotion des personnes handicapées.

le 15/10/2016 : la secrétaire générale, la trésorière adjointe et la secrétaire adjointe à l'information et à l'organisation ont participé à une rencontre d'échanges avec la commission chargée d'élaborer la constitution de la V<sup>ème</sup> république du Burkina Faso. Cette rencontre avait pour objet de prendre en compte les propositions des femmes handicapées dans le cadre du processus participatif et inclusif de toutes les forces vives de la nation burkinabé à l'élaboration de la nouvelle constitution. La commission a demandé de fournir par écrit nos doléances et nos recommandations pour un avant projet de ladite constitution. Nous avons proposé l'octroi de quotas d'emploi pour chaque ministère, la nomination des femmes handicapées à des postes de responsabilité.

Après le plaidoyer mené à la visite du 08 Août le 9 novembre 2016 au Secrétariat permanent du Conseil Multisectoriel pour la protection et la promotion des droits des personnes handicapées (SP/COMUD/H), (confer liste de présence en annexe) pour la prise en compte de l'UNAFEHB comme groupe spécifique dans les actions du ministère de tutelle, l'UNAFEHB a reçu une lettre du Secrétariat d'Etat aux Affaires sociales, aux personnes vivant avec un handicap et à la lutte contre l'exclusion ( le 30/11/ 2016), l'invitant à désigner son représentant au sein dudit conseil dont la session a eu lieu les 15 et 16 décembre 2016. L'UNAFEHB a porté son choix sur Mme Julienne ZONGO la secrétaire générale qui est une personne albinos car le handicap d'albinisme est généralement classé avec le handicap visuel eu égards à la difficulté majeure de la vision de cette catégorie de handicap. Signalons qu'au sein dudit conseil, la présidente de l'UNAFEHB, personne handicapée auditive et présidente du conseil d'administration de la fédération des associations de personnes handicapées est membre au titre de ladite fédération. Ainsi, les femmes handicapées sont représentées par deux voix et pour deux catégories de handicap souvent non pris en compte dans les différentes instances décisionnelles.

Il s'est agit pour cette session 2016 du COMUD/H, de procéder à l'installation des nouveaux membres pour une durée de trois (03) ans, de renforcer les capacités des membres à travers trois communications que sont :

- Les missions et les attributions du SP/COMUD/H et le rôle des membres qui sont des points focaux,
- Les textes juridiques et les documents de politique dans le domaine du handicap,
- La notion du handicap et le développement inclusif.

Par la suite, les membres installés ont amendé le rapport d'activités 2015 et 2016 du SP/COMUD/H ainsi que le programme d'activités 2017.

L'activité phare tourne autour de la mobilisation sociale pour la protection et la promotion des personnes handicapées

D'autres activités non moins importantes seront menées et pour cela le plan de communications et de mobilisation sociale intégrera un plan notamment basé sur les droits des enfants et des femmes handicapés ainsi qu'une étude sur la problématique de l'emploi des personnes handicapées dans le secteur public et privé et un forum national des personnes handicapées.

Au niveau local, l'association TiYigné, point focal/ Diébougou est bien connue de la direction provinciale du ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille de la Bougouriba car elle a participé à la commémoration de la journée internationale de la Femme le 08 mars 2016 (rencontres préparatoires, défilé, traduction des discours en langues du terroir, repas communautaire),

*Le 18 /11/2016*, rencontre d'échanges avec le directeur de la Protection et de la Promotion des Personnes Handicapées, pour solliciter une prise en compte des femmes handicapées dans le comité d'organisation de la commémoration de la journée internationale des personnes handicapées. Par la suite, l'organisation de l'exposition -vente a été confiée à l'UNAFEHB.

*Du 29/11/ au 03/12/ 2016* à Ouagadougou, la présidente de l'UNAFEHB (et aussi présidente du conseil d'administration de la fédération des associations pour la promotion des personnes handicapées) et la secrétaire chargée de la mobilisation des ressources ont participé à un atelier de validation des instruments et des outils de collecte de données pour l'élaboration du rapport initial du Burkina Faso sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CrDPH). Il s'agissait d'échanger et d'harmoniser les indicateurs de suivi de la Convention, d'amender les fiches de collecte des données et les guides d'entretien relatifs à tous les ministères, aux organisations de personnes handicapées, aux organisations non gouvernementales et aux organisations de la société civile afin de recueillir par la suite des données qui permettront d'apprécier du degré de mise en œuvre de ladite convention d'une part. Et d'autre part, d'échanger sur le chronogramme d'élaboration du rapport initial, les stratégies de mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires. Ces outils validés permettront aux organisations de personnes handicapées d'analyser l'état de mise en œuvre de ladite convention et d'élaborer un rapport parallèle à la suite du rapport initial de mise en œuvre élaboré par le ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille à travers le secrétariat permanent du Conseil national Multisectoriel pour la Protection et la Promotion des Droits des personnes handicapées (SP-COMUD/H).

*Le 30/12/2016* : sur invitation du Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des ministres à travers le Secrétariat d'Etat du ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille chargé des personnes handicapées, nous avons participé à la traditionnelle présentation des vœux de nouvel an au Président du Faso, chef de l'Etat. Du discours de Mr le Secrétaire général du

gouvernement, il est ressorti que les personnes handicapées sont classées dans les organisations et mouvements associatifs de jeunesse qui constitue un corps constitué.

- 2) *Identification de cadres de concertation (accès à la formation professionnelle et à l'emploi) au niveau national* et dans les provinces (points focaux) et participer aux cadres de concertation pour faire connaître les préoccupations des femmes handicapées et influencer les prises de décisions les concernant.

Des échanges que nous avons eus au niveau de la direction de la vie associative et des infrastructures de jeunesse et de la direction de la promotion de la formation professionnelle du ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles (MJFP le 9/11/2016), il est ressorti que les cadres de concertation qui existent n'incluent les personnes handicapées que de façon ponctuelle. Nous avons alors mené un plaidoyer le 8 août et le 9 novembre 2016 auprès du COMUD/H, sur l'ouverture des cadres de concertation. Aussi, lors de notre participation à l'atelier du COMUD/H sur la validation des outils de collecte de données pour renseigner le rapport initial du Burkina Faso sur la mise en œuvre de la CDPH, nous avons constaté dans les documents mis à notre disposition pour amendement, la préoccupation de la prise en compte des personnes handicapées dans les cadres de concertation de tous les ministères.

- 3) Publication d'un bulletin semestriel d'information de l'UNAFEHB :

Les rapports d'activités soumis par les points focaux et les activités menées par le bureau exécutif sont insuffisants pour alimenter le bulletin de ce semestre. Mais en temps opportun le document sera soumis au communicateur de LIGHT pour appréciation puis publication au cours du prochain semestre. Nous pensons à l'avenir éditer un bulletin annuel en lieu et place de deux bulletins semestriels.

- 4) *Actualisation du dépliant :*

Une première impression a été faite et ventilée lors de la commémoration de la journée internationale des personnes handicapées le 17 décembre 2016 à Ouagadougou. La reproduction finale du dépliant de l'UNAFEHB a été réalisée suite à l'amendement des photographies par Mr Kansié, communicateur à LFTW qui nous a fourni de nouvelles photographies à insérer dans le document ; les photographies sont issues de l'assemblée extraordinaire d'information et de la

commémoration de la journée internationale des personnes handicapées (ci-joint quelques photographies et les deux versions du dépliant en version papier).

5) *Participation à la journée Internationale des Personnes Handicapées le 17 décembre 2016 à Ouagadougou.*

Dans le cadre de la commémoration de la JIPH, sur invitation de la chaîne télévisuelle canal 3, la trésorière adjointe et la secrétaire chargée du sport ont animé une causerie en langue nationale mooré sur l'inclusion des femmes handicapées dans la société le 2/12/2016. Pendant l'émission, elles ont d'une part présenté l'UNAFEHB et ses objectifs et d'autre part donné les attentes des femmes handicapées par rapport au thème de la journée.

Le 10/12/2016, une causerie radiophonique sur l'inclusion de la femme handicapée dans la société burkinabé a été faite sur la chaîne radiophonique SAVANE FM. Ce sont surtout les points focaux qui ont animé cette causerie.

Le 17/12/2016, l'UNAFEHB à travers sa présidente a porté le message des femmes handicapées au ministère en charge des personnes handicapées. L'essentiel de leur message a porté sur la prise en compte de la femme handicapée dans toutes les actions de promotion en faveur de la Femme, dans le domaine de la santé et celui de la formation professionnelle et d'un accompagnement technique et financier afin de leur permettre d'intégrer le secteur économique, noyau de tout développement durable ainsi que la mise à disposition d'un siège national pour renforcer la visibilité de l'union!

Il s'est agi au cours de cette journée d'interpeller les familles, la communauté ainsi que les autorités politiques sur la nécessité d'inclure la Femme Handicapée à tous les niveaux de la vie sociale et dans les projets et programmes de développement en faveur de la femme.

Les membres du bureau exécutif et les représentantes de quelques points focaux (Boussé, Dédougou, Bobo Dioulasso, Manga, Koupela, Banfora, Pô et Ziniaré) étaient présentes (ci-joint quelques photographies de la journée en version électronique et en version papier). L'actualisation et la reproduction du dépliant et la confection de tee shirt ont contribué à l'amélioration de la communication et de la visibilité de l'UNAFEHB.

6) *Participation à la journée Internationale de la Femme le 08 mars 2017*

L'UNAFEHB, est déjà prise en compte dans les préparatifs de cette journée, car le 11/01/2017, car quatre femmes handicapées sont identifiées sur demande du ministère à confectionner les pagnes Faso dan Fani du 08 mars 2017.

Des quatorze activités financées, cinq activités sont terminées (Organisation d'une assemblée d'information, formation sur la vie associative et la mobilisation des membres, formation sur le management et le leadership en milieu associatif, actualisation et reproduction du dépliant et participation à la journée Internationale des Personnes Handicapées).

Les autres activités sont des activités continues dont le planning détaillé et réaménagé sera élaboré au cours du mois de janvier 2017.

Nous pensons que nos objectifs de visibilité sont en cours d'être atteints car, nous avons reçu une correspondance (le 11/01/2017) de Mme le ministre de la Femme, de la Solidarité nationale et de la famille invitant cinq (05) femmes de l'UNAFEHB à participer à la cérémonie de présentation de vœux à la 1<sup>re</sup> Dame du Faso ; dans cette correspondance le ministre nous adresse ses remerciements pour notre appui constant à la mise en œuvre des actions de son département. Nos objectifs de renforcement des capacités des membres fixés au départ sont atteints.

Par ailleurs, les activités ci-dessous du plan de communication et de plaidoyer de l'union se poursuivront au second semestre et débuteront dès le 12 janvier 2017 :

**Axe 1 : Renforcement des capacités**

- 1) Tenue trimestrielle des rencontres du bureau exécutif
- 2) Tenue des échanges trimestriels d'information entre le bureau exécutif et les associations membres, les points focaux et les partenaires
- 3) Formation sur les procédures à la gestion administrative et comptable

**Axe 2 : Développement- Réseautage/Représentativité**

- 1) Réalisation de tournée de réseautage auprès des associations membres et des points focaux (tournée complémentaire de 2015),
- 2) Recueil et traitement des données collectées sur les femmes handicapées,

**Axe 3 : Activités de microcrédits**

Information/communication sur le Fonds d'Assistance Juridique (AFJBF) et la loi sur les violences envers les filles et les femmes (VEFF) ; suite au dernier échange de la présidente avec l'association des femmes juristes du Burkina un courrier sera renvoyé pour solliciter un échange d'information ou une formation sur la loi VEFF dès la reprise des activités

**Axe 4 : Renforcement activités de plaidoyer et de communication**

- 1) Se faire mieux connaître auprès des départements comme le MFSNF, MJFIP, MJDHPCGS au niveau national et déconcentré en cours dans les provinces qui abritent des points focaux.
- 2) Identification des cadres de concertation dans les provinces et participer à ces cadres
- 3) Publication d'un bulletin semestriel d'information de l'UNAFEHB avec soumission au communicateur de LIGHT pour appréciation puis publication.
- 4) Ventilation du dépliant de l'UNAFEHB
- 5) Participation à la journée Internationale de la Femme le 08 mars 2017.
- 6) Appui à l'élaboration du plan de plaidoyer et de communication

## **II. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan de communication et de plaidoyer**

Les difficultés rencontrées sont entre autres :

- l'insuffisance de mobilisation des ressources internes (paiement des cotisations et faible implication des membres à s'investir) et externes (les ressources financières ne sont pas destinés pour le service aux membres).
- non respect du planning des activités du à des paramètres imprévisibles
- absence de plan de recherche de financement ; les membres du bureau exécutif souhaite un renforcement des capacités dans ce sens.
- faible réception des rapports d'activités des membres à la base.

Des propositions pour palier aux difficultés rencontrées, on peut retenir ce qui suit :

- pour accroître la transmission des rapports d'activités et les informations concernant les partenaires techniques et financiers, nous avons prévu le rappel à l'ordre et la sensibilisation. A cet effet, dans le cadre des échanges d'informations trimestrielles un rappel sera fait à chaque fois que nous communiquerons avec les points focaux. D'ailleurs, tous les points focaux sont tenus de fournir mensuellement à l'union (à travers la secrétaire générale) des informations concernant leurs associations ; la secrétaire générale à son tour, doit tous les mois faire un compte rendu des activités à tous les points focaux. Cela aura pour conséquence l'harmonisation des informations et l'implication de toutes au travail.
- nous pensons que la formation en vie associative pourra jouer un rôle car chaque membre d'association a des droits et des devoirs donc chacune doit assumer ses responsabilités et son engagement (produire les rapports de ses activités et payer la cotisation annuelle) car dans

l'article 8 de notre règlement intérieur, tout membre non à jour de ses cotisations est privé du droit de vote à l'assemblée générale et l'article 17 du même règlement intérieur précise que le refus de payer la cotisation annuelle durant deux (02) exercices consécutifs peut conduire à l'exclusion du membre qui peut toutefois réintroduire une demande de réinsertion auprès du bureau exécutif qui informe l'assemblée pour toute décision à prendre ;

- les frais de cotisations pourront être déduits des prises en charge lors des activités de l'union
- toutefois le futur membre a la possibilité de payer l'adhésion (10.000F CFA) et la cotisation annuelle (5000 FCFA) à tempérament.

### **III. Perspectives**

Au regard de nos priorités, les perspectives suivantes ont été retenues :

- ✓ Sensibiliser les femmes handicapées pour qu'elles adhèrent aux associations de femmes handicapées déjà existantes pour un meilleur devenir de la femme handicapée
- ✓ Effectuer des sorties de contact auprès des associations de Femmes Handicapées des départements de la province du Kadiogo
- ✓ Achever les tournées de réseautage dans les autres provinces du Burkina
- ✓ Plaidoyer pour l'appui financier à la location d'un siège qui abritera les réunions du BE/UNAFEHB
- ✓ Plaidoyer pour acquérir un siège multifonctionnel
- ✓ Maintenir le contact déjà établi avec les associations de base et les autorités
- ✓ Rechercher d'autres partenaires techniques et financiers ; établir notamment un partenariat avec le PNUD et l'UNICEF
- ✓ Rédaction et diffusion du répertoire des associations membres et leurs activités
- ✓ Sensibilisation de la population pour un changement de mentalité envers les femmes handicapées car elles ont des compétences et des capacités intellectuelles et professionnelles
- ✓ Création d'une base de données des femmes en situation de handicap membres des associations de l'UNAFEHB afin de disposer d'un répertoire par catégories socio professionnelles, femmes diplômées et femmes évoluant dans le secteur informel à partir des informations collectées à travers les fiches d'identification
- ✓ Assurer l'intermédiation et mise en relation avec les structures habilitées pour les cas des violences envers les filles et les femmes (VEFF)
- ✓ Adhérer à des réseaux et nouer des alliances avec des OSC qui travaillent dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle et le soutien aux AGR destinées aux femmes



- ✓ Réaliser des actions de plaidoyer en partenariat avec les radios communautaires sur des sujets d'actualité concernant la femme handicapée
- ✓ Organiser des visites aux partenaires /donateurs potentiels (privé, public, ONG, coopérations, etc).
- ✓ Actualiser notre manuel de procédure administrative et financière.

## CONCLUSION

Toutes les activités menées en cette année 2016 par l'UNAFEHB, avaient pour objet de renforcer la visibilité et d'éveiller la conscience de la communauté burkinabé sur les difficultés que rencontre la femme handicapée pour être une actrice du développement à égalité de chances avec les autres femmes.

Pour l'UNAFEHB les indicateurs de ces résultats sont :

- d'ici fin 2017, l'UNAFEHB est connue de 80% des Burkinabé

-d'ici fin 2018, les besoins des femmes handicapées sont pris en compte dans les projets et programmes en faveur des femmes et UNAFEHB est membre des cadres de concertation en faveur des femmes.

La Secrétaire Générale

La Présidente

**ZONGO Julienne**

**HIEN-WINKOUN Evelyne**